

> L'enseignant > Collège > Pédagogie > Un « passeport » pour suivre le parcours citoyen



Un « passeport » pour suivre le parcours citoyen

Réflexion pédagogique

vendredi 1er juillet 2016

La Rédaction du site internet national et de la revue *Historiens & Géographes* publie une série de ressources pédagogiques afin d'ouvrir le débat dans le cadre des réflexions de la communauté éducative.

Nous remercions vivement notre collègue Mourad Haddak, Professeur d'histoire-géographie à l'École française internationale de Riyad (ÉFIR) et Conseiller zone MOPI (Moyen-Orient Péninsule indienne), AEFÉ, qui nous a transmis, à destination de tous les enseignant(e)s, une présentation d'un outil de référence inédit mis au point par l'ÉFIR au service du futur Parcours citoyen - de l'école au lycée - et de l'Enseignement Moral et Civique.

Par Mourad Haddak [1]

Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale vient de paraître au [Bulletin officiel n° 25 du 23 juin 2016](#). Elle précise la mise en œuvre du parcours citoyen qui avait été annoncé le 22 janvier 2015 par Madame Vallaud-Belkacem, après les attentats le même mois de cette année. Il figurait parmi [onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République](#). Quatre grands axes avaient été définis par Madame la Ministre :

- Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École.
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École.
- Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République.
- Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche.

C'est dans le premier axe que prenait alors place le parcours citoyen. Son objectif est que l'apprentissage de la citoyenneté soit conçu comme un ensemble cohérent, du primaire au lycée, afin que les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables et libres. Construit essentiellement à l'École, ce parcours doit mobiliser toute la communauté éducative qui a la responsabilité de le faire vivre. Par la pédagogie active, l'un des principaux enjeux est de rendre les élèves acteurs des apprentissages mis en œuvre pour leur donner sens.

C'est dans ce cadre que l'École française internationale de Riyad a mis au point un livret ou [passeport citoyen](#) pour suivre les actions et les acteurs mobilisés depuis les cours élémentaires, y compris hors l'établissement. [2] Élaboré conjointement par un enseignant du secondaire et du primaire pour renforcer les liaisons interdégradés, il se veut simple d'emploi et en adéquation avec le socle commun et les nouveaux modes d'évaluation du nouveau [livret scolaire](#). Il est prévu de le distribuer en fin d'année scolaire aux responsables légaux et à l'élève pour qu'ils puissent prendre la mesure des principales actions menées. [3] Il ne saurait se confondre avec les programmes de l'enseignement moral et civique (EMC) qui, bien que centraux, ne forment qu'une partie de l'ensemble. Par les projets constitués, les actions

inscrites dans ce passeport doivent revêtir en effet un caractère exceptionnel et engager toute la communauté scolaire (équipe de vie scolaire, personnels de santé, les documentalistes, etc.). On peut citer entre autres exemples le concours des Ambassadeurs en herbe, les modélisations des Nations unies, l'éducation aux médias et à l'information, la préparation de la Journée défense et citoyenneté, l'engagement de l'élève comme délégué de classe, membre du Conseil de la vie lycéenne ou hors l'établissement comme bénévole d'une association sportive ou de défense de l'environnement par exemple.

Outil pratique, le passeport citoyen mis au point par l'EFIR accompagnera l'application numérique [FOLIOS](#) conseillée par le Conseil supérieur des programmes. Réalisée par [l'ONISEP](#), elle doit permettre de suivre les quatre parcours scolaires (santé, avenir, éducation artistique et culturelle, citoyen) et sera alimentée en permanence par les acteurs mobilisés et surtout par les élèves qui y déposeront leurs productions et leurs remarques.

Il est important de rappeler combien la visibilité induite par le parcours citoyen sera déterminante, en particulier lors de l'examen du brevet qui prévoit une interrogation orale de quinze minutes pouvant être l'occasion pour le collégien de présenter un projet réalisé dans l'un des quatre parcours ou dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Le passeport citoyen devrait donc soutenir la cohérence des projets engagés dans et hors l'institution scolaire, permettant aux élèves de « faire l'expérience du pouvoir d'agir des citoyens ».

© **Mourad Haddak**, enseignant d'histoire-géographie à l'École française internationale de Riyad
Conseiller zone MOPI (Moyen-Orient Péninsule indienne), AEFÉ
Voir en ligne : [Site de ressources en HG-EMC de la zone MOPI](#)
mourad.haddak@efiriyad.com

© **Les services de la Rédaction de la revue *Historiens & Géographes*, 01/07/2016. Tous droits réservés.**

Illustration « en une » : [source](#)

Notes

[1] Enseignant d'histoire-géographie à l'École française internationale de Riyad. Conseiller zone MOPI (Moyen-Orient Péninsule indienne), AEFÉ.

Voir en ligne : [Site de ressources en HG-EMC de la zone MOPI](#)
mourad.haddak@efiriyad.com

[2] Lien : <https://fr.calameo.com/read/0048274...>

[3] Voir le PDF en pièce jointe. NDLR.